

Règlement Intérieur du 8^{ème} Tournoi Jeunes de Châtenoy-le-Royal du samedi 11 octobre 2025 Réservé aux jeunes

Article 1 : L'association "L'Échiquier Royal de Châtenoy-le-Royal", représentée par son président **Bernard Agius**, organise son **8ème tournoi d'Échecs Jeunes**, le **1^{er} des 7 tournois jeunes 2025/2026 du CDJE71**. Homologué FIDE rapide novembre 2025 sous le n° **68931**, ce tournoi se déroule en **7 rondes**, le samedi **11 octobre 2025**, à l'adresse : **ESAT Georges Fauconnet - 34 rue des Confréries - 71530 Crissey**. Il est **réservé aux jeunes de toutes les catégories**.

Article 2 : Les **règles du Jeu** sont celles de la **FIDE** et de la **FFE**. Les appariements se font au **Système Suisse intégral**. Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et se seront acquittés de leurs droits d'inscription.

Article 3 : La cadence est de **15 minutes par joueur**.

Les règles du jeu :

L'annexe A des parties à cadence rapide est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, l'article A.5 est utilisé. La page des directives III des parties sans incrément se terminant au KO, est affichée dans la salle. Dans ce tournoi, la directive III.4 ne s'applique pas, la directive III.5 est utilisée.

Article 4 :

Horaire de Jeu : **13h45 → 18h**.

Vérification des licences : **samedi 11 octobre 2025 de 13h00 à 13h40**.

Clôture des inscriptions : **13h40**.

Clôture du Tournoi : **samedi 11 octobre 2025 à 18h30**.

Système Suisse **dans l'ordre des rondes 1 à 7**.

Affichage des appariements **5 minutes avant chaque ronde**. Présence de l'Arbitre **jusqu'à 18h30**.

Article 5 : Droits d'inscriptions : **3 euros**.

Répartition des Prix selon le classement : **Coupes par catégories et par sexe, médailles pour tous les autres**.

Article 6 : Départage des ex aequo : **1. Buchholz, 2. Buchholz Médian, 3 Performance**.

Article 7 : Particularités locales :

- avoir une attitude convenable,
- analyse interdite dans l'aire réservée au tournoi, une salle est prévue à cet effet,
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte,
- on considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés,
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français,
- partie nulles par accord mutuel permises.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral.

Article 8 : Arbitre principal : **Fargère Jacky, AFO2**,

Arbitre secondant : **Néant**.

Article 9 : Un **Jury d'appel** sera constitué d'au moins trois personnes (arbitre exclu) avant le début de la première ronde et **sera affiché** dans la salle de tournoi.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce **Règlement Intérieur** qui doit être affiché dans la salle du Tournoi par l'Arbitre et, ou par l'Organisateur, avant la 1ère ronde.

L'Organisateur, Bernard Agius

L'Arbitre Principal, Jacky Fargère